

Question : Quelqu'un dont les parents sont divorcés et qui vit avec l'un de ses parents, disons avec sa mère, doit-il dire dans Birkat HaMazone : HaRa'haman Hou Yevarekh Et Avi Mori {Baal HaBayit Hazéh, ma question porte sur ces trois mots}? Le Rabbi instruit que même celui dont le père est décédé doit inclure cette requête dans Birkat HaMazone, mais quand son père ne vit plus sous le même toit que lui, doit-il dire "Baal HaBayit Hazéh" ?

Réponse du Rav Haim Mellul:

La 'Hassidout appelle "mon père", la force de découverte intellectuelle, 'Ho'hma et "ma mère", la force d'analyse raisonnée, Bina, qui sont à la base de toute manifestation de la personnalité, puisque, selon l'affirmation du Tanya, "l'intellect dirige les sentiments, de manière naturelle". La bénédiction des deux forces de l'intellect est, de ce fait, intégrée au Birkat Ha Mazon.

En outre, la fin de l'existence physique ne met pas un terme à la relation entre les parents et les enfants. La Mitsva d'honorer ses parents s'applique encore après leur décès.

Enfin, "mon Père et Maître", mentionné dans le Birkat Ha Mazon, peut être aussi "notre Père Qui se trouve dans les cieux".